



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

Affiché le 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi quatorze octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Jean Lurçat – Avenue de Bonnevaux – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck MARLIN, Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Elisabeth DELAGE, M. Gilbert DALLERAC, Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART, M. Gérard HEBERT, M. Jean-Michel JOSSO, Mme Virginie TARTARIN, M. Mehdi MEJERI, M. Joël NOLLEAU, Mme Claude MASURE, Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Dramane KEITA, M. Patrick JULISSON, Mme Kadiatou LY, M. Franck COENNE, Mme Sabah AÏD, M. Joseph ZOGBA, Mme Fatos KEBELI, M. Mathieu HILLAIRE, Mme Aline GARNIER, M. Maxime MARCELIN, Mme Camille BINET-DÉZERT, M. Jacques CORBEL, Mme Clotilde DOUARD, M. Tarik MEZIANE, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AID, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, M. Mostefa GHENAÏM représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M. Franck MARLIN, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Gilles BAYART.

ETAIT ABSENTE : Mme Paola LEROY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mehdi MEJERI.

1. Désignation d'un représentant de la commune auprès de l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat Ouest-Essonne (ALEC Ouest-Essonne) – Rapporteur Franck MARLIN

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un représentant de la commune auprès de l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat Ouest-Essonne, à main levée.

Sont candidats :

- Monsieur Joël NOLLEAU
- Monsieur Maxime MARCELIN

Ont obtenus :

- Monsieur Joël NOLLEAU : 26 voix
- Monsieur Maxime MARCELIN : 5 voix

3 abstentions

Est élu :

- Monsieur Joël NOLLEAU

2. Election d'un représentant de la commune pour siéger au sein du Conseil de Surveillance de l'EPS Barthélémy Durand – Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un représentant de la commune pour siéger au sein du Conseil de Surveillance de l'EPS Barthélémy Durand, à bulletins secrets.

Sont candidats :

- Monsieur Franck MARLIN
- Monsieur Jacques CORBEL
- Monsieur Tarik MEZIANE

Ont obtenus :

- Monsieur Franck MARLIN : 26 voix
- Monsieur Jacques CORBEL : 5 voix
- Monsieur Tarik MEZIANE : 3 voix

Est proclamé élu :

- Monsieur Franck MARLIN.

Arrivée de Mme Paola LEROY.

3. Subvention exceptionnelle versée à l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes en solidarité des sinistrés – Rapporteur Franck MARLIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, verse une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes chargée de récolter les dons financiers pour venir en aide aux très nombreuses communes sinistrées du Département des Alpes-Maritimes.

4. Adhésion au « Collectif d'élus engagés, pour la reconstruction de Beyrouth » et soutien financier apporté à l'ONG ACTED » - Rapporteur Franck MARLIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adhère au collectif d'élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth avec l'ONG ACTED et apporte son soutien en attribuant une subvention de 1 500 € à l'ONG ACTED et en organisant une manifestation sur la Ville en lien avec le collectif et les autres municipalités, afin de faire connaître à la population et aux associations, le Liban et de récolter des dons en vue de sa reconstruction.

5. Mise en fourrière automobiles – Facturation des frais d'enlèvement au propriétaire du véhicule – Rapporteur Gilles BAYART

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer aux propriétaires de véhicule non récupéré à la fourrière, tous les frais imputés à la Ville (enlèvement, frais de garde, frais d'expertise en vue d'être remisé au service des domaines ou frais de destruction), et demande au Trésorier Public d'engager les poursuites auprès du titulaire de la carte grise.

6. Attribution d'un soutien financier aux résidents d'Etampes pour l'achat d'équipements suite à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Rapporteur Joël NOLLEAU

Le Conseil municipal rejette, par 30 voix pour et 5 voix contre (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel) l'amendement déposé par la liste Etampes en Commun.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 contre (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Douard, Tran Quoc Hung, Ms Hillaire, Corbel, Méziane), accorde à tout résident Etampoïse, sous réserve de remplir les conditions définies par convention, un soutien financier correspondant au montant total de la facture présentée sans pouvoir excéder 100 € pour l'achat d'équipements suite à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, approuve la convention type à intervenir avec chaque personne bénéficiaire, précisant les conditions d'éligibilité à ce soutien financier, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents y afférents et à les exécuter.

7. Convention Intercommunale d'attribution 2019 - 2024 – Politique d'attribution du logement social – Rapporteur Mostefa GHENAÏM

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 5 abstentions (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel) approuve la Convention Intercommunale d'Attribution entre l'Etat, le Conseil Départemental, les communes membres concernées, les bailleurs sociaux, Action Logement et la CAESE pour la période 2019-2024, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

8. Contrat de territoire – Bilan à mi-parcours et demande d’avenant au contrat (clause de revoyure) – Rapporteur Gérard HEBERT

Le Conseil municipal par 27 voix pour et 8 voix contre (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Douard, Tran Quoc Hung, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel, Méziane), approuve le bilan d’exécution à mi-parcours du contrat de territoire, déclare respecter les quatre items suivants du label départemental pour le bonus :

- La tarification sociale pour les services publics,
- L’adhésion au Fonds de solidarité pour le logement (FSL),
- Le plan climat énergie. Le plan climat énergie territoriale est un outil de planification qui a pour but d’atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d’énergie. La ville d’Étampes n’est pas la collectivité compétente pour son élaboration. Cette dernière est pilotée par la Communauté d’Agglomération de l’Etmampois Sud-Essonne.
- La stratégie en faveur de la biodiversité

Sollicite du Département de l’Essonne le versement de la somme de 290 449€, correspondant au bonus eu égard au respect par la collectivité des conditions légales et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés au prorata du montant des travaux présentés, sollicite la conclusion d’un avenant au contrat de territoire, portant sur l’annulation des opérations relatives à la réhabilitation de la maison de gardien de la tour de Guinette en locaux techniques, et à l’aménagement d’une salle polyvalente à vocation culturelle dans l’ancien lycée Blériot, et leur remplacement par la réhabilitation du bâtiment de l’ancien lycée Blériot en espace des associations, approuve le plan de financement et l’échéancier de réalisation modifiés annexés à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d’un avenant au contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s’y rapportant.

9. Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la CAESE – Rapporteur Gérard HEBERT

Le Conseil municipal, à l’unanimité, s’oppose au transfert automatique de la compétence « Plan Local d’Urbanisme, document d’urbanisme en tenant lieu et carte communale », à la CAESE.

10. Dénomination de la future maison de Rugby « Elie Bonat » - Rapporteur Elisabeth DELAGE

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve la dénomination de la future maison du rugby d’Etampes située Stade du Pont de Pierre : Elie BONAT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Arrivée de M. Mostefa GHENAIM.

11. Signature d’une convention cadre de coopération pour la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales - Versement d’une subvention– Rapporteur Gilles BAYART

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel) et 3 abstentions (Mmes Douard, Tran Quoc Hung, M. Méziane), approuve les termes de la convention cadre de coopération pour la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de coopération pour la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales avec l’association Maison de l’Emploi, de l’Insertion et de la Formation Paris-Saclay, et tout acte y afférent et décide d’attribuer une subvention de fonctionnement incluant :

- une base ingénierie forfaitaire de 2 000 euros,
- une participation financière au fonctionnement de la plateforme fixée sur la base du nombre d’heures d’insertion réalisée sur une année civile, avec un cout ajustable de :

HEURES D’INSERTION	COUT
de 2 000 à 5 000	2 500 €
de 5 001 à 10 0000	4 500 €
de 10 0001 à 19 999	8 000 €
de 20 000 à 49 999	15 000 €
+ de 50 000	20 000 €

12. Garantie d'emprunt – prêt n° 109483 – Les Résidences Yvelines Essonne – Rapporteur Gilles BAYART

Le Conseil municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions (Mmes Douard, Tran Quoc Hung, M. Méziane), accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 5 153 688 euros souscrit par les Résidences Yvelines Essonne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°109483, constitué de cinq lignes :

- PLAI, d'un montant de 429 811 €
- PLAI foncier, d'un montant de 546 600 €
- PLUS, d'un montant de 1 716 282 €
- PLUS foncier, d'un montant de 1 665 995 €
- BOOSTER Taux fixe, soutien à la production, d'un montant de 795 000 €

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par les Résidences Yvelines Essonne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer aux Résidences Yvelines Essonne pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

13. Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) 2020 – Rapporteur Gilles BAYART

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la répartition du FPIC 2020 pour la commune d'Etampes et s'engage à prendre en charge la part communale estimée à 188 496 € (compte 739 223 Chapitre 014).

14. Décision modificative n° 1 du Budget principal 2020 – Rapporteur Gilles BAYART

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 voix contre (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Douard, Tran Quoc Hung, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel, Méziane), approuve la décision modificative n°1 – Budget principal 2020 qui s'équilibre en fonctionnement à 87 000,00 € et en investissement à 45 676,15 €.

En fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	230 423,85 €	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	-23 100,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00 €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-140 323,85 €	
TOTAL		87 000,00 €	
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES		-70 000,00€
73	IMPÔTS ET TAXES		1 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		78 100,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		77 900,00 €
TOTAL			87 000,00 €

En investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	45 626,15 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50,00 €	
TOTAL		45 676,15 €	
13	SUBVENTIONS		221 000,00 €
024	D'INVESTISSEMENT		-35 000 ,00 €
021	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-140 323,85 €
TOTAL	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 676,15 €

15. Subventions exceptionnelles au titre de l'année 2020 – Rapporteur Gilles BAYART

Le Conseil municipal, accorde des subventions exceptionnelles aux associations répertoriées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 7 107,00 €.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS	VOTES
Association Les Médaillés Militaire 369ème section demande de subvention pour l'achat d'un nouveau drapeau	1 850,00 €	Unanimité
Association Show Event demande une subvention pour l'achat de matériel pour l'organisation de concert sur la commune	2 000,00 €	Unanimité
Association les P'tits Doudous d'Etampes Dourdan pour l'achat de cadeaux à destination des enfants hospitalisés	1 200,00 €	Unanimité
ASSOCIATION JUSTE POUR VIVRE (Melle BILLARD, étudiante, sort son second livre « A nos cœurs insoucians » - Participation aux frais de publication de son ouvrage)	2 057,00 €	27 voix pour 8 voix contre (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Douard, Tran Quoc Hung, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel, Méziane)
TOTAL	7 107,00 €	

Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG quitte la séance.

16. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Rapporteur Gilles BAYART

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 7 voix contre ((Mmes Garnier, Binet-Dézert, Douard, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel, Méziane), adopte la liste des commissaires titulaires et suppléants à la CCID.

Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG revient en séance.

17. Retrait de la délibération VI-DEL-2020-057 du 15 juillet 2020 relative au retrait de la délibération VI-DEL-2020-012 du 26 février 2020 concernant le transfert des excédents 2019 de la Ville à la CAESE dans le cadre de la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement – Rapporteur Gilles BAYART

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 5 voix contre (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel), retire la délibération VI-DEL-2020-057 du 15 juillet 2020, relative au retrait de la délibération VI-DEL-2020-012 du 26 février 2020 concernant le transfert des excédents 2019 de la Ville à la CAESE dans le cadre de la compétence en matière d'eau potable et d'Assainissement.

18. Retrait de la délibération VI-DEL-2020-012 du 26 février 2020 relative au transfert des excédents 2019 de la Ville à la CAESE dans le cadre de la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement – Rapporteur Gilles BAYART

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 voix contre (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Douard, Tran Quoc Hung, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel, Méziane), retire la délibération VI-DEL-2020-012 du 26 février 2020 relative au transfert des excédents 2019 de la ville à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) dans le cadre de la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement

19. Modification du tableau des emplois – Rapporteur Franck COENNE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 5 voix contre (Mmes Garnier, Binet-dézert, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel), modifie le tableau des emplois comme suit :

Tableau des Emplois au 26 juin 2019 Tableau des Effectifs au 1er septembre 2020		Postes Budgétaires	EMPLOIS PERMANENTS		AU 01/11/2020
			Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC)	POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION NOUVELLE
Emplois de direction	Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	1 TC	1 TC	0	1 TC
	Directeur général adjoint des services des communes 20 à 40.000 hab.	3 TC	1 TC	0	3 TC
Total EMPLOI FONCTIONNEL		4 TC	2 TC		4 TC
Catégorie A	Attaché Principal	5 TC	3 TC	1 TC	5 TC
	Attaché	9 TC	4 TC	1 TC	9 TC
Catégorie B	Rédacteur principal de 1ère classe	7 TC	5 TC	0	7 TC
	Rédacteur principal de 2ème classe	6 TC	4 TC	0	6 TC
	Rédacteur	12 TC	7 TC	2 TC	12 TC
Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	17 TC	10 TC	0	17 TC

	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	46 TC	37 TC	0	46 TC
	Adjoint administratif territorial	53 TC + 1 TNC	34 TC + 1 TNC	5 TC	53 TC + 1 TNC
	Total filière ADMINISTRATIVE	155 TC + 1 TNC	104 TC + 1 TNC	9 TC	155 TC + 1 TNC
Catégorie A	Directeur des Services techniques	1 TC	0	0	1 TC
	Ingénieur en chef	1 TC	0	0	1 TC
	Ingénieur Principal	1 TC	0	0	1 TC
	Ingénieur	2 TC	0	0	2 TC
Catégorie B	Technicien Principal 1 ^{ère} cl	2 TC	0	0	2 TC
	Technicien Principal 2 ^{ème} cl	4 TC	1 TC	0	4 TC
	Technicien	4 TC	0	0	4 TC
Catégorie C	Agent de Maîtrise Principal	27 TC	17 TC	0	27 TC
	Agent de Maîtrise	19 TC	9 TC	1 TC	19 TC
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	12 TC	10 TC	0	14 TC
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	80 TC	70 TC	0	80 TC + 1 TNC
	Adjoints Techniques	136 TC + 5 TNC	70 TC + 2 TNC (dont 1 CP)	47 TC + 9 TNC	136 TC + 15 TNC
	Total filière TECHNIQUE	289 TC + 5 TNC	177 TC + 2 TNC	48 TC + 9 TNC	291 TC + 16 TNC
			EMPLOIS PERMANENTS		AU 01/11/2020
Tableau des Emplois au 26 juin 2019 Tableau des Effectifs au 1er septembre 2020		Postes Budgétaires	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC)	POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION NOUVELLE
Catégorie A	Attaché principal de conservation du patrimoine	1 TC	1 TC		1 TC
	Attaché de conservation du patrimoine	3 TC	0	0	3 TC
Catégorie B	Ass. Ens. Artistique Ppal 1 ^{ère} cl	1 TC	0	0	1 TC
	Ass. Ens. Artistique Ppal 2 ^{ème} cl	0	0	0	0

	Assistant Enseignement Artistique	3 TNC	0	1 TNC	3 TNC
	Assistant de conservation du patrimoine	1 TC	1 TC	0	1 TC
	Total filière CULTURELLE	6 TC + 3 TNC	2 TC	1 TNC	6 TC + 3 TNC
Catégorie A	Conseiller des APS	1 TC	0	0	1 TC
Catégorie B	Educateur des APS Principal 1 ^{ère} cl	4 TC	3 TC	0	4 TC
	Educateur des APS Principal 2 ^{ème} cl	2 TC	1 TC	0	2 TC
	Educateur des APS	3 TC	0	0	3 TC
	Total filière SPORTIVE	10 TC	4 TC	0	10 TC
Catégorie B	Animateur Principal 1 ^{ère} cl	-	0	0	0
	Animateur Principal 2 ^{ème} cl	2 TC	2 TC	0	3 TC
	Animateur	2 TC	1 TC	1 TC	4 TC
Catégorie C	Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} cl	-	0	0	0
	Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} cl	1 TC	0	0	1 TC
	Adjoints d'Animation	23 TC + 2 TNC	16 TC + 1 TNC (dont 1 CP)	6 TC + 1 TNC	23 TC + 2 TNC
	Total filière ANIMATION	28 TC + 2 TNC	19 TC + 1 TNC	7 TC + 1 TNC	31 TC + 2 TNC
Catégorie A	Psychologue	1 TC	0	0	1 TC
	Total filière MÉDICO-SOCIALE	1 TC	0	0	1 TC

		EMPLOIS PERMANENTS			AU 01/11/2020
Tableau des Emplois au 26 juin 2019 Tableau des Effectifs au 1er septembre 2020		Postes Budgétaires	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC)	POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION NOUVELLE
Catégorie A	Assistant socio-éducatif Principal	1 TC	1 TC	0	1 TC
Catégorie B	Moniteur Educ. intervenant familial	1 TC	0	0	1 TC
Catégorie C	Agent social Principal 1 ^{ère} cl	-	0	0	0
	Agent social Principal 2 ^{ème} cl	4 TC	3 TC	0	4 TC
	Agent social	9 TC	5 TC	0	9 TC
	ATSEM Principal 1 ^{ère} cl	8 TC	8 TC	0	8 TC
	ATSEM Principal 2 ^{ème} cl	22 TC	10 TC (dont 1 CP)	0	22 TC
Total filière SOCIALE		45 TC	27 TC	0	45 TC
Catégorie C	Brigadier-chef Principal PM	9 TC	9 TC	0	9 TC
	Gardien - Brigadier	9 TC	1 TC	0	9 TC
Total filière POLICE MUNICIPALE		18 TC	10 TC	0	18 TC
TOTAL GENERAL		556 TC + 11 TNC	345 TC + 4 TNC	64 TC + 11 TNC	561 TC + 22 TNC

Décide le recrutement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et précise que la dépense est inscrite au budget de la Ville, chapitre 012.

Arrivée de Mme Emmanuelle ROYERE.

20. Rémunération des personnels d'animation dans le cadre des séjours – Rapporteur Franck COENNE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 5 abstentions (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel), applique le principe qu'une nuit de garde assurée de 21h à 7h soit rémunérée pour les agents annualisés et/ou non annualisés sur la base de 3h /jour en semaine, majorée de 50% le week-end et jours fériés, quel que soit le statut du personnel, décide la rémunération des personnels d'animation lors de séjours, comme suit :

- Jour de semaine : forfait de 3h par jour
- Nuit semaine : 3 h/nuit
- Jour de week-end ou férié : forfait de 6h
- Nuits de vendredi à dimanche ou de jour férié : forfait de 4h50 d'équivalence par nuit

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

21. Convention de partenariat entre le CASC du Sud Essonne et la Ville d'Etampes – Rapporteur Franck COENNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat avec le CASC du Sud Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

22. Contrat d'apprentissage – Rapporteur Franck COENNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le recours au contrat d'apprentissage, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 012, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le(s) contrat(s) d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le(s) Centre(s) de Formation d'Apprentis et autorise également le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.

- Motion du Conseil municipal pour la sécurité des élèves et du personnel du Lycée Geoffroy Saint Hilaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à la Région Île-de-France de mettre en œuvre immédiatement les mesures nécessaires à garantir la sécurité des élèves dans l'enceinte de l'établissement, demande que l'ensemble des postes affectés à l'encadrement des élèves, et notamment à la restauration scolaire soient intégralement et réellement pourvus dans les plus brefs délais et demande à la Région d'affecter les moyens suffisants pour doter chaque salle de classe de bouteilles ou distributeurs de gel hydroalcoolique afin de ne pas laisser supporter ce coût aux familles et au personnel et de garantir leur sécurité.

- Voeu présenté par la liste Etampes en Commun pour des régies publiques de l'eau démocratiques et stopper la fusion Véolia/Suez.

Le Conseil municipal, par 5 voix pour et 30 abstentions (M. Franck MARLIN, Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Elisabeth DELAGE, M. Gilbert DALLERAC, Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART, M. Gérard HEBERT, M. Jean-Michel JOSSO, Mme Virginie TARTARIN, M. Mehdi MEJERI, M. Joël NOLLEAU, Mme Claude MASURE, Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Dramane KEITA, M. Patrick JULISSON, Mme Kadiatou LY, M. Franck COENNE, Mme Sabah AÏD, M. Joseph ZOGBA, Mme Fatos KEBELI, Mme Paola LEROY, Mme Emmanuelle ROYERE, M. Mostefa GHENAÏM, M. Mame Maïram SY, Mme Sana AABIBOU, M. Olivier SIGMAN, Mme Clotilde DOUARD, M. Tarik MEZIANE, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG), demande au gouvernement de : bloquer cette fusion : l'État possède 23.64 % d'Engie et 34.3 % des droits de vote. Engie possède 32,1 % du capital de Suez. De nombreuses institutions dépendantes de l'État sont aussi présentes dans ces deux sociétés. La résolution de ce problème relève d'une décision politique, faire collaborer ces sociétés avec les États pour qu'elles mettent leurs capacités au service de ces objectifs mentionnés plus haut et étudier la prise de contrôle de ces sociétés stratégiques par l'État et socialiser leur gestion pour organiser une coordination technique nationale chargée de la fonction publique de l'eau, de la péréquation entre territoire, de la coordination technique et le transfert des salariés vers des régies publiques locales.

- Motion du Conseil Municipal pour le maintien d'une saine et loyale concurrence pour les services publics de l'eau de l'assainissement et des déchets.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 5 voix contre (Mmes Garnier, Binet-Dézert, Ms Hillaire, Marcelin, Corbel), s'oppose au projet engagé par la société Veolia de prise de contrôle de la société Suez, demande au Gouvernement de garantir le maintien d'une réelle et saine concurrence dans secteur d'activité et donc de s'opposer par tous moyens à la disparition de l'opérateur Suez, et appelle le Gouvernement à organiser des Etats Généraux de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets avec tous les acteurs concernés et de garantir un modèle à la française soucieux du service public et souverain qui a largement démontré son efficacité.

- **Vœu présenté par la liste Etampes en Commun relatif au moratoire sur la mise en place des infrastructures et équipements relevant des technologies 5G.**

Le Conseil municipal, par 5 voix pour et 27 voix contre (M. Franck MARLIN, Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Elisabeth DELAGE, M. Gilbert DALLERAC, Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART, M. Gérard HEBERT, M. Jean-Michel JOSSO, Mme Virginie TARTARIN, M. Mehdi MEJERI, M. Joël NOLLEAU, Mme Claude MASURE, Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Dramane KEITA, M. Patrick JULISSON, Mme Kadiatou LY, M. Franck COENNE, Mme Sabah AÏD, M. Joseph ZOGBA, Mme Fatos KEBELI, Mme Paola LEROY, Mme Emmanuelle ROYERE, M. Mostefa GHENAÏM, , Mme Maïram SY, Mme Sana AABIBOU, M. Olivier SIGMAN) et 3 abstentions (Mme Clotilde DOUARD, M. Tarik MEZIANE, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG), n'a pas approuvé le vœu.

La séance est levée à 22h15.